

Janvier à
Mars 2022

Les Frimousses
d'Orne Odon



Programme Relais Petite Enfance Les Frimousses

Contact : **Gwénola COULIBALY**
Place Charles Vauvrecy
14930 MALTOT

02.31.57.52.54
06.87.48.21.29

ram.frimousses@mfn-ssam.fr

Inscriptions aux matinées d'éveil

À destination des enfants accueillis chez une assistante maternelle agréée, par une garde à domicile et aux parents qui emploient sur le territoire du RAM Frimousses

Les matinées d'éveil ont lieu de 9h30 à 11h30 :

- **Maltot**, salle du Ram, Place Charles Vauvrecy : jeudi et vendredi
- **Esquay Notre Dame**, salle polyvalente, (près du stade) : mardi semaine paire
- **Laize-Clinchamps**, salle de la garderie périscolaire, 13 rue des 2 Fermes : mardi semaine impaire

L'inscription se fait de manière individuelle :

Par téléphone : 02.31.57.52.54

Par mail : ram.frimousses@mfn-ssam.fr

(une confirmation vous sera alors envoyée)

Merci de préciser vos noms/ prénoms, professionnel de l'accueil individuel ou parent employeur, les jours et dates choisis, les noms/prénoms/âges des enfants que vous accompagnez.

Inscriptions à partir de	Numéros des semaines	Nombre de choix possibles	BONUS (liste d'attente)
Mercredi 5 janvier	2 ;3 ;4 ;5 ;8	3	2
Mercredi 2 février	9 ;10 ;11 ;12 ;13	3	2

RELAIS PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil du jeune enfant, le Relais Assistants Maternels devient...
Le Relais Petite Enfance !

**LA NOUVELLE
CONVENTION
APPLICABLE À PARTIR DE
JANVIER 2022**

Dans le cadre du rapprochement des branches professionnelles des salariés du particulier employeur et des assistants maternels, une nouvelle convention collective a été adoptée. Elle introduit un certain nombre de changements pour les assistants maternels.

Pour commencer voici quelques points clés :

- **Le paiement des congés pour un contrat de 46 semaines ou moins (année incomplète) :**

Le paiement au 1/12^{ème} disparaît. Il n'y a plus que 3 méthodes de paiement des congés : en une fois en **juin**, à chaque prise de congés payés OU en une fois au moment de la prise des congés principaux. La CCN prévoit explicitement que « Tout autre paiement est proscrit ». **La pratique du paiement des congés par 10 % sera définitivement terminée.**

- **Les jours fériés ordinaires :**

Les jours fériés ordinaires travaillés (excepté le 1^{er} mai) sont majorés de 10%.

- **Les journées d'absence pour enfant malade de l'assistant maternel :**

L'assistant maternel a désormais le droit à une absence non rémunérée pour enfant malade sur présentation d'un certificat médical. La durée est de 3 jours ouvrables par année civile et cette durée est portée à 5 jours ouvrables si l'enfant est âgé de moins d'1 an ou si le salarié assume la charge de 3 enfants ou plus de moins de 16 ans.

➤ **Absence de l'enfant accueilli dans le cadre de l'agrément :**

Pour les absences maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical, le nombre maximal de jours déductibles du salaire de l'assistant maternel passe à 5 jours par année de contrat (contre 10 actuellement). Le certificat médical peut être remis, au plus tard, au retour de l'enfant.

➤ **Salaire minimum des assistants maternels :**

Il passe à 2,95€ par heure et par enfant.

➤ **Les heures supplémentaires :**

La nouvelle CCN précise un taux de majoration minimum de 10%.

➤ **Les indemnités d'entretien :**

Pour 9 heures d'accueil, elles passent à 90% du minimum garanti (contre 85% actuellement).

➤ **La durée du préavis de l'assistant maternel en cas de retrait de l'enfant :**

- 8 jours calendaires pour un contrat de moins de 3 mois
- 15 jours calendaires pour un contrat de 3 mois à 1 an
- 1 mois si l'enfant est accueilli depuis plus d'1 an

➤ **L'indemnité de rupture :**

Elle passe à 1/80^{ème} des salaires bruts lorsque l'assistant maternel accueille l'enfant depuis au moins 9 mois (sauf en cas de retrait d'agrément ou de licenciement pour faute).

➤ **La régularisation prévisionnelle du salaire :**

Dans le cas d'un contrat de 46 semaines ou moins, une régularisation prévisionnelle est à réaliser à chaque date anniversaire du contrat. Elle est établie par écrit et signée par les parties. Au cours de l'exécution du contrat, les régularisations prévisionnelles se compensent entre elles. C'est à la fin du contrat que les sommes restantes dues seront réglées au titre de la régularisation.

Pour aller plus loin, une réunion d'information menée par la Direction Départementale De l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) sera proposée.

Voir sur le programme.



Les matinées d'éveil



De 9h30
à 11h15



Inscription
nécessaire



Autorisation parentale
obligatoire



Adhésion au
règlement de
Fonctionnement



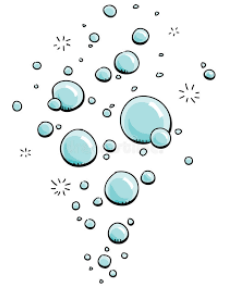
Respect du
protocole
sanitaire

- ★ Pour le mois de Janvier : Fiche à remettre au plus tard le mardi 4 janvier
- ★ Pour le mois de février: Fiche à remettre au plus tard le lundi 24 janvier
- ★ Pour le mois de mars: Fiche à remettre au plus tard le lundi 21 février

Janvier

<p>Jeudi 13 janvier Maltot</p>	<p>La belle histoire... Co-animation en partenariat avec les RAM « Lutins » et « Pitchouns »</p>  <p>2 séances dans la matinée : 9H30 à 10H15 / 10h30 à 11h15</p>	<p>Semaine 2</p>
<p>Mardi 18 janvier Laize-Clinchamps</p> <p>Jeudi 20 janvier Maltot</p> <p>Vendredi 21 janvier Maltot</p>	<p>Les billes colorées</p> 	<p>Semaine 3</p>
<p>Mardi 25 janvier Esquay-Notre-Dame</p> <p>Jeudi 27 janvier Maltot</p> <p>Vendredi 28 janvier Maltot</p>	<p>Ça pousse... Ça mousse...</p> 	<p>Semaine 4</p>

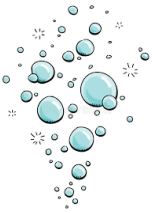
Dans ma bulle...



Inspirée de l'approche Snoezelen, une matinée hors du temps est proposée à travers des expériences sensorielles.

L'idée est de créer du bien-être dans un espace et un climat sécurisant.

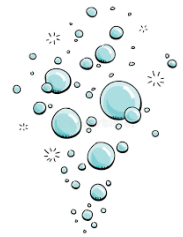
Il s'agit d'un temps de rencontre adulte/enfants non directif dans une bulle sensorielle. L'adulte laissera l'enfant s'exprimer librement, sans intervenir, pour lui permettre de vivre l'instant présent.



Ainsi, enfants et adulte pourront partager un temps de découverte dans un environnement sécurisé et sécurisant.

Pour un bon déroulement de ces séances, des petits groupes seront constitués : maximum 6 enfants/groupe.





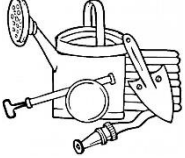
Durée de la bulle sensorielle : 20 minutes.



Février

Mardi 1^{er} février Maltot		Dans ma bulle... Séance à 9h30 ou 10h30	Semaine 5
Jeudi 3 février Maltot			
Vendredi 4 février Maltot			
Mardi 22 février Maltot		Les p'tits Bouts se bougent ! En partenariat avec le parcours de motricité de la ludothèque « Jeux m'amuse » 	Semaine 8
Jeudi 24 février Maltot			
Vendredi 25 février Maltot			

Mars

Mardi 1 ^{er} mars Evrecy	<p style="text-align: center;">Bébés Lecteurs...</p> <p style="text-align: center;">2 séances proposées : 9h20 ou 10h20</p> <p style="text-align: center;">En partenariat avec les médiathèques d'Evrecy et de Fontaine-Etoupefour</p> 	Semaine 9
Jeudi 3 mars Fontaine-Etoupefour		
Vendredi 4 mars Fontaine-Etoupefour		
Mardi 8 mars Esquay Notre Dame	<p style="text-align: center;">Jeux MusikO</p> 	Semaine 10
Jeudi 10 mars Maltot		
Vendredi 11 mars Maltot		
Mardi 15 mars Laize-Clinchamps	<p style="text-align: center;">Hip pipettes, hurra !</p> 	Semaine 11
Jeudi 17 mars Maltot		
Vendredi 18 mars Maltot		
Mardi 22 mars Maltot	<p style="text-align: center;">Dans ma bulle...</p> <p style="text-align: center;">Séance à 9h30 ou 10h30</p> 	Semaine 12
Jeudi 24 mars Maltot		
Vendredi 25 mars Maltot		
Mardi 29 mars Laize-Clinchamps	<p style="text-align: center;">À vos carottes, prêts ?</p> <p style="text-align: center;">Poussez !</p> 	Semaine 13
Jeudi 30 mars Maltot		
Vendredi 1 ^{er} avril Maltot		

Réunions thématiques



Comment puis-je accéder aux formations ?

Vous souhaitez partir en formation grâce à votre Compte Personnel de Formation, sur temps de travail ou hors temps de travail, mais vous ne savez pas quelles démarches suivre ?

Cette réunion d'information est là pour vous aider.

Les RPE de la Communauté de Communes de Ia Vallée de l'Orne et de l'Odon proposent une réunion d'information sur l'accès à Ia formation. Elle sera animée par l'organisme IRFA.

Mardi 1^{er} février de 20h à 22h

Lieu : RPE « Les Pit'chouns » - **Saint Martin de Fontenay**- À confirmer

Public : Assistantes maternelles

Conditions : Inscriptions auprès du RPE de votre territoire



Soirée « Brico Ecolo »

En partenariat avec les Relais de la CCVOO, nous vous proposons un projet de bricolage à partir de matériel de récupération.



Mardi 1^{er} mars de 20h à 21h30

Pour cette première rencontre, nous vous suggérerons quelques idées. Elle aura pour but de définir quel projet retiendra votre intérêt.

Des réunions seront ensuite proposées dès le printemps.

Lieu : RPE « Les Lutins » - Rue des blés d'or - **EVRECY**

Public : Assistantes maternelles

Conditions : Inscriptions auprès du RPE de votre territoire

Réunions thématiques



La nouvelle convention collective, quels changements?

Depuis 17 ans la Convention Collective n'avait pas été révisée.

Derrière la mise à jour de cette convention se trouve la volonté d'opérer un réel rapprochement entre la branche professionnelle des assistants maternels et la branche professionnelle des autres salariés des particuliers employeurs.

L'objectif de cette nouvelle convention collective est d'offrir un socle de garanties identiques à l'ensemble des salariés du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Afin de clarifier les évolutions et répondre aux questions, les RPE de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et de l'Odon vous proposent une réunion d'information. Elle sera animée par un(e) juriste de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Samedi 26 mars en matinée

Lieu : À définir

Public : Parents employeurs et Assistants maternels

Conditions : Inscriptions auprès du RPE de votre territoire